

**Le harcèlement de rue :**  
**Pourquoi c'est interdit ? Pourquoi lutter contre ?**

- Parce qu'il constitue une **violence** et une forme de **discrimination** envers les femmes principalement et aussi envers certains hommes.
- Parce qu'il est révoltant qu'une personne soit hélée, moquée, importunée, **agressée** verbalement ou physiquement dans la rue ou les transports communs, **en raison** de sa tenue vestimentaire, de son apparence physique, de son orientation sexuelle ou, plus largement, **de son sexe**.
- Parce qu'il est inadmissible que les femmes et les personnes LGBTI se sentent mal à l'aise voire menacées dans l'espace public et se retrouvent **contraintes d'adopter des stratégies** (éviter tel quartier, marcher vite, se déplacer à plusieurs...) pour s'adapter à une situation dont elles ne sont pas responsables et qui est le résultat d'une **société sexiste**, imprégnée par la **culture du viol**.
- Parce qu'il est urgent que les femmes, toutes les femmes, se réapproprient l'espace public, notamment urbain, et puissent s'y déplacer librement en totale sécurité, **à toute heure du jour et de la nuit**.

**Pour aller plus loin : à lire, à voir, à partager**  
(liste non exhaustive !)

- [femmes.gouv.fr/harcelement-transports](http://femmes.gouv.fr/harcelement-transports)
- [www.stopharcelementderue.org](http://www.stopharcelementderue.org)  
et la page Facebook [www.facebook.com/stopharcelementderue](http://www.facebook.com/stopharcelementderue)
- [www.harcelementderue.fr](http://www.harcelementderue.fr)
- [payetashnek.tumblr.com](http://payetashnek.tumblr.com)  
et la page Facebook [www.facebook.com/payetashnekleblog](http://www.facebook.com/payetashnekleblog)
- [projetcrocodiles.tumblr.com](http://projetcrocodiles.tumblr.com)  
et le livre *Les Crocodiles* de Thomas Mathieu aux éditions Le Lombard
- *Non, c'est non* d'Irène Zeilinger aux éditions Zones
- [www.madmoizelle.com/motsclefs/harcelement-de-rue](http://www.madmoizelle.com/motsclefs/harcelement-de-rue)
- Court métrage *Je suis à l'heure* d'Isabelle Quintard et Fabien Motte, à voir légalement sur YouTube ou Dailymotion
- [garance.be](http://garance.be) (sur l'autodéfense notamment)
- [www.ihollaback.org](http://www.ihollaback.org) (en anglais)

# VICTIMES, TÉMOINS

**H**ALTE AU  
ARCÈLEMENT  
DE RUE

# TOU-TE-S CONCERNÉ-E-S



le planning  
familial 67

## Que faire en cas de harcèlement de rue ?

Il n'y a malheureusement pas de solution miracle contre le harcèlement de rue (du moins tant que notre société ne changera pas !).  
Que l'on soit victime ou témoin, il est courant de ne pas savoir comment réagir ou d'avoir des difficultés à le faire, du fait des peurs, de la sidération et du sentiment de culpabilité que ces situations peuvent entraîner. Les quelques pistes que nous vous proposons ci-dessous sont tirées de l'excellent album *Les crocodiles*, de Thomas Mathieu, disponible aux éditions Le Lombard. À chacun-e de choisir et d'utiliser les méthodes qui lui semblent les plus appropriées.

### VICTIME

- Énoncer clairement et d'une voix forte le comportement de l'agresseur et lui demander de **cesser immédiatement**.
- Répéter à l'agresseur que son comportement est du **harcèlement sexuel**.
- Dire une **phrase absurde** pour déstabiliser l'agresseur.
- **Interpeler spécifiquement** un/des témoin(s) de l'agression, (exemple : « Vous, madame / monsieur avec le pull vert, aidez-moi s'il vous plaît. »).
- Crier, appeler à l'aide, **attirer l'attention**.
- Répéter le même **argument en boucle**, sans chercher à discuter avec l'agresseur (exemple : « Ne me parlez pas / ne me touchez pas, c'est du harcèlement »).
- Si quelqu'un vous suit dans la rue, **rentrer dans un bar**, un magasin ou rejoindre rapidement une rue très passante, un quartier animé.
- Si l'agression se déroule dans un transport en commun, **changer de place**.
- Si la situation devient critique : **fuir** et se réfugier dans un **lieu sûr** : chez un-e ami-e, dans un bar, un magasin, le hall d'un hôtel...

Les victimes ne sont JAMAIS responsables des violences qu'elles subissent, la culpabilité est TOUJOURS du côté de l'agresseur.

100 % des femmes ont déjà été victimes de harcèlement sexiste ou d'agressions sexuelles dans les transports en commun. \*

### TÉMOIN

- **Confronter l'agresseur** en lui demandant clairement et d'une voix forte d'arrêter et de s'éloigner.
- **Demander de l'aide** aux autres témoins avant d'intervenir et/ou pendant.
- Appeler la **police**, surtout si vous avez des raisons de craindre pour la sécurité de la victime et/ou des personnes présentes.
- **Alerter** un agent de sécurité, un commerçant...
- Prendre discrètement l'agresseur en **photo**.
- **Faire diversion**, par exemple en demandant un renseignement (l'heure, une adresse...) ou en faisant semblant de connaître la victime pour engager la conversation et l'entraîner loin de son agresseur.
- Après l'agression, **ne pas faire culpabiliser** la victime, en lui faisant des reproches sur sa tenue ou en lui disant ce qu'elle aurait dû faire ou ne pas faire.

Quand il prend la forme de violences physiques ou d'injures à caractère sexiste, le harcèlement de rue est puni par la loi.

Violences faites aux femmes : que vous soyez victime ou témoin, un numéro national anonyme et gratuit :

**3919**

Tou-te-s ensemble, faisons en sorte que le harcèlement de rue soit reconnu, dénoncé et combattu.